

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le MARDI 1er février 1944.

Résolu,—Que les députés suivants constituent le Comité permanent de la banque et du commerce:

Messieurs

Authier,	Hanson (<i>York-Sunbury</i>),	McGeer,
Black (<i>Cumberland</i>),	Harris (<i>Danforth</i>),	McGibbon,
Blackmore,	Hazen,	McIlraith,
Blair,	Hill,	McNevin (<i>Victoria, Ont.</i>),
Breithaupt,	Jackman,	Marier,
Claxton,	Jaques,	Martin,
Cleaver,	Jean,	Maybank,
Coldwell,	Kinley,	Mayhew,
Donnelly,	Laflamme,	Moore,
Dubuc,	Lafontaine,	Perley,
Edwards,	Leclerc,	Picard,
Eudes,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Fontaine,	Macdonald (<i>Brantford-</i>	Ryan,
Fraser (<i>Northumberland</i>),	<i>City</i>),	Slaght,
Fraser (<i>Peterborough-</i>	MacInnis,	Tucker,
<i>Ouest</i>),	Mackenzie (<i>Neepawa</i>),	Ward.—50.
Graham,	Macmillan,	
Gray,	McCann,	

(Quorum 15)

Ordonné,—Que le Comité permanent de la banque et du commerce soit autorisé à examiner et à étudier toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Le MARDI 14 mars 1944.

Ordonné,—Que le bill n° 7, Loi constituant en corporation la Banque d'expansion industrielle, soit déferé audit Comité.

Le MARDI 21 mars 1944.

Ordonné,—Qu'il soit permis audit Comité de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné,—Qu'il soit permis audit Comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Ordonné,—Que le rapport de la Banque du Canada pour l'exercice de 1943 soit renvoyé audit Comité.